



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°05-12-22-18

OBJET : Avenant à la Délibération N° 03-10-22-3 du 3 Octobre 2022 relatif à la modification de la composition de la commission « Éducation, culture, associations et sports ».

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le CINQ DÉCEMBRE, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 NOVEMBRE 2022, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente de Neuvic, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	16	3	0	19	0	0

PRÉSENTS : Dominique MIERMONT, Pascal RONCERAY, Céline CONDAMINAT, Lucie REYMOND BUYCK, Pierre BERTRANDY, Philippe BETOULE, Nathalie BUGEAT, Fanny CHASSAGNARD, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Catherine LARTIGAUT, Thierry MURAT, Sylvain NOËL, Danielle PRADEL, Jean-Marc BOULEAU et Guillaume REPEZZA.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Mme Rosa-Line GOURRAUD a donné procuration à M. Jean-Marc BOULEAU.
- Mme Delphine LAMOTHE a donné procuration à Mme Lucie REYMOND BUYCK.
- M. Franck SOMPAYRAC a donné procuration à Mme Catherine LARTIGAUT.

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme Céline CONDAMINAT.

Rapporteur : Madame la Maire.

Madame la Maire informe l'assemblée que Madame Catherine LARTIGAUT a fait la demande, par mail du 1^{er} décembre, de ne plus faire partie de la commission « Éducation, culture, associations et sports », et a proposé, après l'avoir concerté, d'être remplacée par Monsieur Guillaume REPEZZA.

VU la délibération N° 03-10-22-3 du 3 OCTOBRE 2022, concernant « L'installation d'un nouveau conseiller municipal - Nouveau tableau du Conseil Municipal et des commissions communales, suite à la démission de M. Bernard GAERTNER, 3^{ème} adjoint ».

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune objection à la demande de Madame LARTIGAUT et de Monsieur REPEZZA,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

- **ACTE** la nouvelle composition de la commission permanente « Éducation, culture, associations et sports », et

- **RECONDUIT** les 5 autres commissions qui restent inchangées, à savoir :

<u>Commissions</u>	<u>Président(e)</u>	<u>Membres</u>
« Éducation, culture, associations et sports »	Delphine LAMOTHE	Philippe BETOULE , Rosa-Line GOURRAUD , Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO , Guillaume REPEZZA , Thierry MURAT , Danielle PRADEL , Jean-Marc BOULEAU .
« Ressources humaines »	Pascal RONCERAY	Fanny CHASSAGNARD , Céline CONDAMINAT , Nathalie BUGEAT , Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO , Catherine LARTIGAUT , Thierry MURAT , Lucie REYMOND BUYCK
« Affaires sociales, urbanisme et logement »	Céline CONDAMINAT	Pierre BERTRANDY , Fanny CHASSAGNARD , Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO , Delphine LAMOTHE , Thierry MURAT , Jean-Marc BOULEAU , Franck SOMPAYRAC
« Budget, économie locale et tourisme »	Lucie REYMOND BUYCK , en binôme avec Pascal RONCERAY pour le « Tourisme »	Thierry MURAT , Sylvain NOËL , Danielle PRADEL , Nathalie BUGEAT , Pascal RONCERAY , Jean-Marc BOULEAU , Guillaume REPEZZA
« Voirie, espace rural, travaux et transition écologique »	Pascal RONCERAY	Philippe BETOULE , Rosa-Line GOURRAUD , Jean JOURDE , Thierry MURAT , Sylvain NOËL , Franck SOMPAYRAC , Pierre BERTRANDY
« Communication et démocratie participative »	Céline CONDAMINAT	Fanny CHASSAGNARD , Pascal RONCERAY , Nathalie BUGEAT , Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO , Catherine LARTIGAUT , Thierry MURAT , Lucie REYMOND BUYCK

- **ACTE** que ces commissions permanentes spécialisées du conseil municipal seront constituées du Maire, président de droit, et de 7 membres élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.



**Madame la Maire,
Dominique MIERMONT**

